



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

## **D3 - Dossier d'évaluation interdisciplinaire**

### **de l'option de base groupée (O.B.G.)**

au 3<sup>e</sup> degré sans profil de formation (PF)

**Intitulé de la section**

**COMPLEMENT EN TECHNIQUES PUBLICITAIRES**

**Code: 6219**

**P**

**7<sup>e</sup>**

Date d'approbation par la commission : 30 janvier 2014



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

## Dérogation au règlement des études

En 2012-2013, le point 2.2. du règlement des études ne prévoit pas l'évaluation interdisciplinaire des compétences de l'OBG pour les sections sans Profil de formation.

L'utilisation du présent dossier nécessite donc de demander et obtenir une dérogation auprès du P.O.

Une école peut, d'initiative, concevoir son propre dossier et le soumettre au Bureau pédagogique.

La dérogation au règlement des études vise les dispositions suivantes.

### « Evaluation de l'option de base groupée et des options de renforcement

Les outils d'évaluation ne font aucune distinction entre les différents cours de l'OBG mais découpent le programme en plusieurs « familles de situations professionnellement significatives ». Chacune d'elles reprend donc un ensemble articulé de compétences du programme à évaluer.

Parler de la première famille de situation professionnellement significative équivaut donc, en quelque sorte, à parler du premier ensemble articulé de compétences (EAC).

La réussite des différents EAC de l'outil d'évaluation nous garantit une acquisition par l'élève de toutes les compétences exigées.

L'évaluation des EAC se fera sur base d'une grille de critères et d'indicateurs.

L'année étant découpée en périodes d'évaluation, l'élève doit présenter et réussir l'ensemble des épreuves de l'OBG.

Une épreuve de l'OBG peut être composée :

- soit d'une famille professionnellement significative (EAC) ;
- soit d'un module « ressources » de « savoirs » et de « savoir-faire » (au maximum un par année scolaire) ;
- soit d'un EAC complété d'un module « ressources ».

Durant l'année scolaire et avant chaque remise du bulletin, une suspension de cours sera prévue afin d'organiser les différentes épreuves relatives à l'OBG et leur évaluation. Le nombre total de jours de suspension de cours ne peut dépasser 12 jours sauf dérogation accordée par le Pouvoir Organisateur.

A l'issue de chaque épreuve, les évaluateurs compléteront collégalement la grille de critères et d'indicateurs et acteront de manière délibérée si l'épreuve est réussie ou pas.

Sur avis des évaluateurs et avec l'accord du chef d'établissement, la représentation d'une épreuve non réussie lors d'une période peut être organisée à l'occasion d'une période suivante.

Pour les cours de langues modernes, indépendamment d'une évaluation éventuelle dans un ou plusieurs EAC, ces cours sont évalués comme un cours de la formation commune.

A chaque période, le bulletin est donc constitué de deux documents distincts :

- une liste reprenant tous les cours faisant l'objet d'une évaluation disciplinaire;
- la grille de l'évaluation de l'OBG correspondant à cette période.

Afin de faciliter l'analyse de la situation de l'élève, un récapitulatif des résultats aux différentes épreuves de l'OBG est fourni.

L'élève réussit son année si :

- il obtient 50% dans chacun des cours faisant l'objet d'une évaluation disciplinaire, au total des 3 périodes de l'année et de l'examen éventuel.

En outre, moyennant l'accord du Pouvoir Organisateur, tout établissement peut aussi imposer un seuil minimum (inférieur à 50%) à atteindre tant pour le travail de l'année que pour les examens.

- il a réussi les différentes épreuves de l'OBG.

Les épreuves EAC sont cependant prépondérantes, les épreuves EAC intermédiaires et les épreuves portant sur des ressources non contextualisées ayant une fonction surtout formative et préparatoire.

Une seconde session peut être organisée. Celle-ci peut aussi bien concerner les cours disciplinaires que la présentation des épreuves de l'OBG.

Pour les cours disciplinaires, le conseil de classe peut imposer un examen de seconde session dans les cours où l'élève n'a pas obtenu 50% des points au total de l'année, y compris dans les cours non soumis à examen ».



## Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

Le mode d'emploi et les recommandations pour le dossier proposé tiennent compte de cette dérogation. Il appartient à l'école d'opérer les ajustements indiqués par les réglementations en vigueur.

**Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique****1. Organiser**

- a. Le dossier propose la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- b. Le règlement des études (et la dérogation éventuelle) fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.

**2. Enseigner**

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications du programme et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut).

En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:

- de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
- du tableau de concertation pour la planification des ressources,
- de la concertation de l'équipe pédagogique,
- des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

**Le tableau de concertation pour la planification des ressources** répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, le dossier s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à l'adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.

- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre. Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences prévues au programme aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

**3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)**

- a. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- b. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage (lorsqu'un stage est organisé) ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- c. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- d. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.



## Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

**4. Evaluer les ressources**

- a. Les ressources sont :
  - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes .... que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître - définir – décrire – expliquer – ....
  - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, .... que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
  - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...).
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains dossiers prévoient l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC.

**5. Délibérer l'épreuve de l'OBG**

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG, est présidé par un de ses membres ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (non acquis/acquis) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin critérié et le transmet à la Direction.

**6. Remédier**

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

**7. Communiquer**

Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

## Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

Le présent dossier est proposé aux différents établissements qui organisent la section.

L'école opère certains choix tels que le barème des évaluations, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, le fonctionnement des jurys, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

### 1. Les conditions de réussite

Les épreuves EAC représentent ensemble les compétences ciblées par la formation. Elles sont donc prépondérantes pour la décision de réussite de l'OBG.

Les EAC i (EAC intermédiaires) sont des EAC simplifiés.

Ils constituent une étape avant l'EAC, une préparation. On parle d'approche spiralaire.

Le redoublement en 5<sup>ème</sup> année est rarement pertinent dans le cadre d'une progression spiralaire.

### 2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le programme reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un programme peut subir ou mériter des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

### 3. Stages

Les stages sont réglementés.

La section « Aspirant en nursing » est soumise à une réglementation spécifique.

Lorsqu'un stage est organisé, il doit être considéré comme un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'observer des contextes professionnels, d'intégrer des apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel.

Le cas échéant, les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégalement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage ou l'accompagnateur. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

### 4. Barème (EAC)

La cotation des compétences est complexe.

Le barème recommandé est « **non acquis/acquis** ». Cette approche, en phase avec l'intégration des compétences et



## Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec et à cibler les remédiations. Elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Les indicateurs d'évaluation sont censés refléter le seuil minimum à atteindre. L'élève qui atteint le seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté. La cotation de chaque critère et le calcul de la moyenne pour une réussite à 50% peut conduire l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou de l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

### 5. Pondération (EAC)

Le dossier ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles.

Les critères sont tous « incontournables ». C'est la délibération souveraine du jury qui permet de relativiser l'importance des manquements constatés. La rubrique « contraintes particulières » du cahier des charges de l'EAC peut spécifier des exigences contraignantes pour la réussite. Le jury ne peut ajouter des exigences ou indicateurs de réussite supplémentaires.

### 6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

### 7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le dossier prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

### 8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

### 9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

### 10. Recommandations particulières de la commission : Néant



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

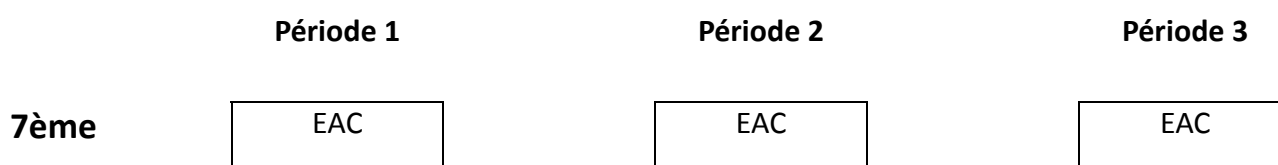
## Evaluation de l'option de base groupée 3<sup>e</sup> degré : 7<sup>e</sup> année

Section (PF) : code : 6219  
Intitulé : Complément en techniques publicitaires

### Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (*)	Intitulé
EAC	Réaliser un projet publicitaire
EAC	Réaliser un projet d'enseigne
EAC	Concevoir une campagne publicitaire

### Planification des épreuves (organigramme)



(\*) EAC = ensemble articulé de compétences



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

**Section :**

<b>TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)</b> Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification							
Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)							
EAC :	Période	Technique publicitaire	TP pub	Technologie	Dessin spécialisé	Etude du marché	Stages
EAC	1	Les types de travaux graphiques  Les codes esthétiques - repérage - documentation  La lecture analytique du rédactionnel	La correspondance entre le texte et l'image  Les fonctions de base des logiciels spécifiques  L'association des couleurs  La psychologie des couleurs  L'expressivité du rédactionnel	Les choix de typographie  La communication avec la hiérarchie, les clients,....	La lisibilité d'un signe  Les techniques de représentation		
		Les banques de	Les 3 vues	Les Symboles	La visualisation en		S'intégrer dans le





Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

EAC	2	données L'identification des éléments de la communication visuelle	L'avant-projet Les rendus La planification des tâches La maquette La sélection de la technique en fonction du support	représentatifs Les référentiels de documents professionnels Le classement des documents professionnels La sélection de la technique en fonction du support L'interprétation des informations du fabricant	3D Le traitement des rendus Les notions d'éclairage		milieu professionnel.  Communiquer : expressions orale et écrite du métier.  Rechercher des solutions (recherches de documents, consulter des référentiels professionnel)  Utiliser l'aide des logiciels.  Acquérir de l'autonomie  Acquérir l'esprit d'équipe, esprit d'initiative...
	3	L'adaptation, la modification ou la création de signes	Les procédures adéquates de techniques	Les règles de typographie	La diversification des techniques		Communiquer des messages



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

	graphiques	d'impression	La maquette	L'expression message/ pictogramme		Exercer l'expressivité.  Exercer l'argumentation.
	L'équilibre des vides et des pleins	La hiérarchisation de la perception du message  L'optimisation de la lecture en fonction du format  La production « version papier »				



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

Niveau : 7e

Classement : P

Section : Complément en techniques publicitaires

Intitulé : Réaliser un projet publicitaire

## CAHIER DES CHARGES - EAC

### 1. Relevé, dans le programme, des compétences ciblées

1.1.1/1.3.1/1.3.2/3.1.1/3.1.4/3.2.1/3.2.2/3.2.3/3.2.4/3.2.5/3.2.6/3.2.7/3.2.8/4.1.1/4.2.1/4.2.2/4.3.1/  
4.3.2/4.3.4/4.4.1/4.4.2/4.4.5/4.5.1/5.1.1/5.1.2/5.2.2/5.3.1/5.3.2/5.3.2/6.1.1/6.2.1/6.4.1

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

L'exposition permanente du musée du verre va s'enrichir de nouvelles œuvres. Dans cette perspective, le service culturel confie à votre agence la réalisation d'une nouvelle affiche. Vous êtes chargé de la construction du dossier, des avant projets et de la maquette.

### 3. Invariants

- Outils graphiques : affiche
- Cahier des charges « type »

### 4. Paramètres (variables)

- Thème
- Demande du client

### 5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Documentation thématique en lien avec le cahier des charges du client

### 6. Consignes

#### ➤ **tâche à effectuer et production attendue (pratique avec interview)**

Vous devez réaliser un avant projet, des recherches graphiques aux crayons, feutres, marqueurs ou autres techniques et concevoir des mises au net papier et /ou sur l'ordinateur en vue d'une impression de 100.000 exemplaires.

Vous allez réaliser des messages graphiques en articulant fond, illustration, texte. Vous montez et présentez les maquettes et imprimez un exemplaire.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

#### ➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Respecter les normes de sécurité
- Donner une qualité esthétique
- Se plier aux impératifs techniques
- Exécuter le travail dans son intégralité



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

- Travailler dans un souci d'économie

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

5 X 45 min → recherche de documents

7 X 45 min → recherche graphique

7 x 45 min → mise au met et impression d'un exemplaire

➤ **matériel mis à disposition de l'élève**

- ordinateur et logiciels
- imprimantes
- scanner
- papier ad hoc

**7. Professeur-accompagnateur**

Discipline : TP pratiques publicitaires



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

**Section : Complément en techniques publicitaires**

**Classement : P**

**Niveau : 7e**

**Intitulé : Réaliser un projet publicitaire**

### BULLETIN - EAC

Critère	Indicateur	Appréciation
<b>Se gérer</b>	Les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection sont mises en œuvre	<b>NA / A</b>
<b>Respecter son environnement</b>	Les déchets sont triés, gérés et éliminés dans le respect des normes environnementales Le matériel est entretenu	<b>NA / A</b>
<b>Interpréter</b> Pertinence	Le travail répond à la consigne La production est fidèle aux informations fournies (matériel, documents)	<b>NA / A</b>
<b>Mener une recherche</b> (si indices manquants) : observer / mesurer	La documentation thématique est recherchée	<b>NA / A</b>
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne  Ressources  Complétude	Le travail est mené logiquement Les arguments sont pertinents Les conclusions sont cohérentes Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées Les savoir-faire sont mis en œuvre à bon escient, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'avant projet est conforme à la demande du client</li> <li>- les recherches graphiques sont pertinentes</li> <li>- les messages graphiques sont articulés</li> <li>- le montage et la présentation des maquettes sont conformes</li> </ul> Les attitudes sont adaptées Les normes, règles et réglementations sont respectées Le travail est abouti	<b>NA / A</b>
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la lisibilité La production est soignée	<b>NA / A</b>
<b>S'organiser</b>	Le poste de travail est organisé rationnellement Le temps est géré	<b>NA / A</b>
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiassions</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

**Niveau : 7e****Classement : P****Section : Complément en techniques publicitaires****Intitulé : Réaliser un projet d'enseigne****CAHIER DES CHARGES - EAC****1. Relevé, dans le programme, des compétences ciblées**

1.1.1/1.2.1/1.2.2/1.2.3/1.3.1/1.3.2/3.1.1/3.1.2/3.1.3/3.1.4/3.2.1/3.2.2/3.2.3/3.2.4/3.2.5/3.2.7/3.3.8/  
4.1.1/4.2.1/4.2.2/4.3.3/4.3.4/4.4.1/4.2.2/4.4.4/4.4.5/4.5.1/5.1.1/5.1.2/5.2.1/5.2.2/5.3.1/5.3.2/6.1.1/  
6.2.1/6.3.1/6.4.1

**2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle**

Vous travaillez dans une agence de publicité, votre chef de service vous demande de préparer un dossier de recherche et des avant-projets pour la réalisation d'une enseigne et d'un logo publicitaire en vue d'habiller le véhicule d'un nouveau client qui ouvre un salon de coiffure et de visagisme pour dames et messieurs.

Il vous demande de prévoir aussi un sticker original pour sa vitrine.

**Invariants**

- Outils graphiques : enseigne
- Cahier des charges « type »

**3. Paramètres (variables)**

- Type de support (fixe ou ambulant)
- Type de commerce
- Type de production
- Cahier des charges du client

**4. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Documentation thématique en lien avec le cahier des charges du client

**5. Consignes****Tâche à effectuer et production attendue (pratique avec interview)**

Vous devez réaliser des avant-projets et des recherches graphiques aux crayons, marqueurs ou autres techniques et concevoir des mises au net papier et/ou sur l'ordinateur en fonction de la demande. Vous devez réaliser des messages graphiques en articulant fond, illustration, texte. Vous monter et présenter les maquettes et vous devez pouvoir justifier vos choix.

- **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil**



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

**minimum de qualité requis**

- Planification des tâches en autonomie :
  - gestion du projet
  - utilisation autonome de l'infrastructure et du matériel
- Fournir des qualités esthétiques
- Se plier aux Impératifs techniques

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

5 X 45 min → recherche de documents

7 X 45 min → recherche graphique

7 x 45 min → mise au met et impression d'un exemplaire

➤ **matériel mis à disposition**

- ordinateur et logiciels
- imprimantes
- scanner
- papier ad hoc

**6. Professeur-accompagnateur**

Discipline : TP Pratiques publicitaires



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

**Section : Complément en techniques publicitaires**

**Classement : P**

**Niveau : 7e**

**Intitulé : Réaliser un projet d'enseigne**

BULLETIN - EAC

Critère	Indicateur	Appréciation
<b>Se gérer</b>	Les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection sont mises en œuvre	NA / A
<b>Respecter son environnement</b>	Les déchets sont triés, gérés et éliminés dans le respect des normes environnementales Le matériel est entretenu	NA / A
<b>Interpréter</b> Pertinence	Le travail répond à la consigne La production est fidèle aux informations fournies (matériel, documents)	NA / A
<b>Mener une recherche</b> (si indices manquants) : observer / mesurer	La documentation thématique est recherchée	NA / A
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne  Ressources  Complétude	Le travail est mené logiquement Les arguments sont pertinents Les conclusions sont cohérentes Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées Les savoir-faire sont mis en œuvre à bon escient, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les avant-projets et les recherches graphiques sont réalisés en fonction de la demande du client</li> <li>- les mises au net papier et/ou sur l'ordinateur sont réalisées en fonction en l'avant-projet</li> <li>- les messages graphiques sont réalisés en articulant fond, illustration et texte</li> <li>- le rendu du montage et de la présentation des maquettes sont réaliste</li> </ul> Les attitudes sont adaptées Les normes, règles et réglementations sont respectées Le travail est abouti	NA / A
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la lisibilité La production est soignée	NA / A
<b>S'organiser</b>	Le poste de travail est organisé rationnellement Le temps est géré	NA / A
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.





Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

Niveau : 7e

Classement : P

Section : Complément en techniques publicitaires

Intitulé : Concevoir une campagne publicitaire

## CAHIER DES CHARGES – EAC

### 1. Relevé, dans le programme, des compétences ciblées

1.1.2/1.2.1/1.2.2/1.3.3.1.3.1/1.3.2/3.1.1/3.1.2/3.1.3/3.1.4/3.2.1/3.2.2/3.2.3/3.2.4/3.2.5/3.2.6/3.2.7/  
3.2.8/4.4.1/4.2.1/4.2.2.4.3.1/4.3.2/4.3.3/4.3.4/4.4.2/4.4.3/4.4.4/4.4.5/4.5.1/5.1.1/5.1.2/5.2.1/5.2.2/  
5.3.1/5.3.2/6.1.1/6.2.1/6.3.1/6.4.1/6.4.2  
Fonction 7 : 1.1.1/2.1.1/2.2.1/2.3.1/3.1.1/4.1.1/4.2.1/4.1.1/5.1.2/5.1.3

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous travaillez dans une agence de publicité. Pour l'ouverture de sa nouvelle superette bio, un client vous demande, sur base d'une étude de marché et d'une analyse du comportement du consommateur, de concevoir et de présenter une campagne publicitaire afin de dynamiser son commerce et de moderniser son identité visuelle.

### 3. Invariants

- Identité visuelle
- Campagne publicitaire
- Projet graphique
- Outils graphiques
- Cahier des charges « type »

### 4. Paramètres (variables)

- Résultats de l'étude de marché, de l'analyse du comportement des clients
- Thème
- Types d'outils graphique (cartes de visite, maquette d'emballage, réclames toute boîte,...)
- Projet graphique (texte, image, ...)
- Type de matériaux
- Type de production (mise au net, lettrage, services graphiques, packaging, ...)

### 5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les documents thématiques issus de l'étude de marché et de l'analyse du comportement du consommateur

### 6. Consignes

- **tâche à effectuer et production attendue (pratique avec interview)**

Vous devez concevoir un avant-projet, des recherches graphiques au crayon,



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

marqueurs ou autres techniques, mises au net papier et/ou sur l'ordinateur en fonction de la demande. Vous devez réaliser des messages graphiques en articulant fond, illustration, texte. Vous devez monter et présenter les maquettes afin de présenter la campagne au client. Vous devez pouvoir justifier vos choix.

- **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**
  - Planifier les tâches en autonomie
- **temps accordé pour la réalisation du travail**
  - 5 X 45 min → analyse des documents (étude de marché, analyse comportement des consommateurs)
  - 7 X 45 min → recherche graphique
  - 7 x 45 min → mise au net et impression d'un exemplaire
- **matériel mis à disposition**
  - ordinateur et logiciels
  - imprimantes
  - scanner
  - papier ad hoc

**7. Professeur-accompagnateur**

Discipline : TP Techniques publicitaires.



Section : Complément en techniques publicitaires  
Code : 6219

**Section : Complément en techniques publicitaires**

**Classement : P**

**Niveau : 7e**

**Intitulé : Concevoir une campagne publicitaire**

**BULLETIN - EAC**

<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Appréciation</b>
<b>Se gérer</b>	Les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection sont mises en œuvre	<b>NA / A</b>
<b>Respecter son environnement</b>	les déchets sont triés, gérés et éliminés dans le respect des normes environnementales Le matériel est entretenu	<b>NA / A</b>
<b>Interpréter</b> Pertinence	Le travail répond à la consigne La production est fidèle aux informations fournies (matériel, documents)	<b>NA / A</b>
<b>Mener une recherche</b> (si indices manquants) : observer / mesurer	Les documents thématiques issus de l'étude de marché et de l'analyse du comportement du consommateur sont analysés	<b>NA / A</b>
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne  Ressources  Complétude	Le travail est mené logiquement Les arguments sont pertinents Les conclusions sont cohérentes Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées Les savoir-faire sont mis en œuvre à bon escient en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les avant-projets et les recherches graphiques sont réalisés en fonction de la demande du client</li> <li>- les mises au net papier et/ou sur l'ordinateur sont réalisées en fonction en l'avant-projet</li> <li>- les messages graphiques sont réalisés en articulant fond, illustration et texte</li> <li>- le rendu du montage et de la présentation des maquettes sont réaliste</li> </ul> Les attitudes sont adaptées Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées Les normes, règles et réglementations sont respectées Le travail est abouti	
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	La terminologie spécifique est utilisée Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la lisibilité La production est soignée	<b>NA / A</b>
<b>S'organiser</b>	Le poste de travail est organisé rationnellement Le temps est géré	<b>NA / A</b>



Section : Complément en techniques publicitaires

Code : 6219

**Commentaires et plan éventuel de remédiation**

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction